

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 JANVIER 2017**

Membres titulaires en exercice : 55

L'an deux mil dix sept le vingt quatre janvier, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X					
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Marie-Jo HAVARD	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X					
	Mme Adeline HARRIS	X					
	Mme Simone GITEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Christian LE MOËL				X	P	Mme Marie-Jo HAVARD
	M. Bernard GAUDIN	X					
	M. Maxime LELIEVRE				X		
DERVAL	M. Jean LOUËR	X					
	M. Jean-Pascal BREGEON	X					
	M. Yvan LUCAS	X					
	Mme Laurence GUILBAULD	X					
	Mme Jacqueline LEBLAY	X					
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X					
	Mme Valérie COUE	X					
	M. Guy ROLAND	X					
FERCE	M. Noël JOUAN	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSE	M. Michel BOISSEAU	X					
	Mme Sylvie CARCREFF	X					
JANS	M. Philippe MACE	X					
	Mme Françoise COQUET	X					

JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND			X	P	M. Arnaud BERNARD
	M. Arnaud BERNARD	X				
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérangère GELLÉ	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Michel MOREAU	X				
	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yves DANIEL			X	P	M. Yvan MENAGER
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Dominique LANOE			X	P	Mme Jeannette BOISSEAU
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Christine GALISSON	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD	X				
SOULVACHE	M. Jean-Paul FILATRE			X		
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE	X				

Secrétaire de séance : Mme Adeline HARRIS

M. Guy ROLAND a quitté la séance à 20 h 26 au moment de la lecture de la délibération relative à la Ligne Rennes – Châteaubriant : Adoption d'un protocole d'intention (délibération n° 2017-029).

M. le Président ouvre la séance. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation les procès-verbaux des derniers Conseils Communautaires des ex Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval ainsi que celui de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour sa séance du 5 janvier 2017.

S'agissant du procès-verbal de la nouvelle intercommunalité, M. Bernard GAUDIN regrette que les présentations des candidats aux élections de Vice-Présidents n'apparaissent pas dans le document. Il fait remarquer que seul le message d'ouverture de la séance par M. Jean LOUËR y est repris. Il considère que ce document est assimilable à un relevé de conclusions.

M. le Président prend note de la remarque et demande s'il y a d'autres observations.

Les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 6 décembre et 20 décembre 2016 ainsi que celui du 5 janvier dernier sont adoptés à la majorité (1 abstention : M. Bernard GAUDIN).

M. le Président propose de faire un tour de table afin que chaque conseiller puisse se présenter.

Le Conseil Communautaire a procédé ensuite à l'examen des délibérations suivantes :

Finances – Personnel – Administration Générale

Administration Générale

- **Délibération n°010 : Adoption d'une nouvelle convention ACTES avec la Préfecture pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité**

M. André LEMAITRE précise qu'il s'agit du renouvellement de la convention dénommée ACTES avec la Préfecture. Cette convention est nécessaire pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Il indique que ce renouvellement fait suite à la fusion entre les deux ex Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°011 : Désignation de représentants de la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs**

M. André LEMAITRE précise qu'il convient de procéder à la nomination des représentants de la nouvelle Communauté de Communes dans les différents organismes en prenant en compte les organismes au sein desquels étaient représentées tant l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais que l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval.

M. Guy ROLAND demande si les représentants doivent être désignés ou élus.

M. André LEMAITRE précise qu'ils doivent être élus et qu'il peut être procédé à un vote à bulletin secret si ne serait-ce qu'un seul conseiller le souhaite.

M. Guy ROLAND estime que ce serait légitime dans le contexte de la nouvelle Communauté de Communes.

M. André LEMAITRE indique qu'il faut néanmoins prendre en considération que les deux communautés de communes historiques avaient déjà désigné pour ce mandat des représentants et qu'il y a une certaine logique à ce que les élus qui assuraient ces missions puissent les prolonger. Dans le cas de l'ACPM, il propose donc en titulaires, Ms Jean GAVALAND et Louis SIMONEAU et en suppléants Mmes Edith MARGUIN et Jeannette BOISSEAU.

M. Bernard GAUDIN intervient pour solliciter, comme le prévoit le règlement, qu'organisme par organisme, si un candidat le souhaite, il puisse être procédé à un vote à bulletin secret.

M. André LEMAITRE acquiesce et demande si en dehors des candidats qu'il vient de proposer pour l'ACPM, il y a d'autres candidatures.

M. Michel POUPART demande si le vote à bulletin secret est vraiment indispensable légalement et s'il ne peut pas être procédé plutôt à un vote à main levée.

M. le Président intervient pour préciser que la règle est celle du vote à bulletin secret. L'assemblée peut néanmoins procéder au vote à main levée si elle est unanime sur ce choix, donc s'il y a une seule personne qui souhaite à un moment donné un vote à bulletin secret, il devra légalement être procédé à ce vote à bulletin secret.

M. André LEMAITRE réinterroge l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres personnes qui souhaitent siéger à l'ACPM, Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée. Il rappelle la proposition d'élire comme titulaires, Ms Jean GAVALLAND et Louis SIMONEAU, et en suppléants Mmes Edith MARGUIN et Jeannette BOISSEAU. Il demande s'il y a d'autres candidats et si une personne souhaite un vote à bulletin secret.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Jean GAVALLAND et Louis SIMONEAU sont élus représentants titulaires à l'ACPM et Mmes Edith MARGUIN et Jeannette BOISSEAU, suppléantes.

Pour l'Agence foncière de Loire-Atlantique, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Jean LOUËR et Bernard DOUAUD en titulaires et Ms Bruno DEBRAY et Michel MOREAU en suppléants.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il n'est pas candidat mais qu'il serait bien que de temps en temps, lors d'une commission, les représentants dans les organismes extérieurs puissent rendre compte des mandats qui leur ont été confiés par le Conseil Communautaire.

M. André LEMAITRE demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent siéger à l'Agence foncière de Loire-Atlantique et si un membre de l'assemblée souhaite un vote à bulletin secret.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Jean LOUËR et Bernard DOUAUD sont élus représentants titulaires à l'Agence foncière de Loire-Atlantique et Ms Bruno DEBRAY et Michel MOREAU, représentants suppléants.

Pour la représentation au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier, M. André LEMAITRE propose la candidature de la Vice-Présidente chargée de la santé à la Communauté de Communes, Mme Michelle COCHET.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Michelle COCHET est élue représentante titulaire au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier.

Pour la représentation à l'Association ferroviaire Rennes-Châteaubriant, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Alain DUVAL et Alain GUILLOIS.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Alain DUVAL et Alain GUILLOIS sont élus représentants titulaires à l'Association ferroviaire Rennes-Châteaubriant.

Pour la représentation à l'Association HUARD BURZUDUS, M. André LEMAITRE précise que M. Alain HUNAULT y siège de droit, il convient donc de nommer un autre représentant titulaire et un suppléant. Il propose la candidature de Mme Catherine CIRON en titulaire et de M. Jean-Pierre JUHEL en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Catherine CIRON est élue représentante titulaire à l'Association HUARD BURZUDUS, et M. Jean-Pierre JUHEL, suppléant.

Pour la représentation à l'Association Les Amis du Musée de la Résistance, M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Jean-Pierre JUHEL.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Jean-Pierre JUHEL est élu représentant titulaire à l'Association Les Amis du Musée de la Résistance.

Pour la représentation à l'association « Mines de la Brutz », M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Louis SIMONEAU, en tant que titulaire et de M. Jean-Paul FILATRE, en tant que suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Louis SIMONEAU est élu représentant titulaire et M. Jean-Paul FILATRE suppléant à l'association « Mines de la Brutz ».

Pour la représentation à l'association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Michel MOREAU en titulaire et de M. Michel POUPART en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Michel MOREAU est élu représentant titulaire à l'association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant, et M. Michel POUPART, suppléant.

Pour la représentation au CLIC, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Bernard DOUAUD, M. Jean VOISET, Mme Michelle COCHET, M. Jean GAVALAND, Mme Marie-Jo HAVARD et Mme Françoise COQUET.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Bernard DOUAUD, M. Jean VOISET, Mme Michelle COCHET, M. Jean GAVALAND, Mme Marie-Jo HAVARD et Mme Françoise COQUET sont élus représentants titulaires au CLIC.

Pour la représentation au Comité Local d'Information et de Concertation du site exploité par la société TITANOBEL à Riaillé, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Sébastien CROSSOUARD et Michel MOREAU.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Sébastien CROSSOUARD et Michel MOREAU sont élus représentants titulaires au Comité Local d'Information et de Concertation du site exploité par la société TITANOBEL à Riaillé.

Pour la représentation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, CDAC, M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Alain DUVAL comme titulaire et celle de M. Bernard DOUAUD comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain DUVAL est élu représentant titulaire et M. Bernard DOUAUD suppléant, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, CDAC.

Pour la représentation à la Commission Départementale de la Veille Sociale, M. André LEMAITRE propose la candidature de Mme Michelle COCHET.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Michelle COCHET est élue représentante titulaire à la Commission Départementale de la Veille Sociale.

Pour la représentation au Comité de la Foire de Béré, M. André LEMAITRE propose les candidatures en titulaires de Mme Edith MARGUIN, M. Alain DUVAL, M. Jean-Pierre JUHEL et M. Noël JOUAN ainsi que M. Joël AUNETTE en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Edith MARGUIN, M. Alain DUVAL, M. Jean-Pierre JUHEL et M. Noël JOUAN sont élus représentants titulaires et M. Joël AUNETTE suppléant, au Comité de la Foire de Béré.

Pour le Comité de programmation LEADER, il convient de désigner 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants. M. Guy ROLAND se porte candidat sur le premier poste de représentant et sollicite un vote à bulletin secret. M. Jean LOUËR est également candidat.

M. le Président constitue un bureau de vote avec M. Bernard GAUDIN, Mme Adeline HARRIS et Mme Simone GITEAU. Il est alors procédé au vote à bulletin secret.

M. Jean LOUËR est élu représentant au Comité de programmation LEADER avec 46 voix « pour » contre 6 pour M. Guy ROLAND et 1 bulletin blanc.

M. Alain HUNAULT propose la candidature de M. André LEMAITRE pour le second siège de titulaire à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. André LEMAITRE est élu représentant titulaire au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Alain DUVAL pour le siège suivant de titulaire à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain DUVAL est élu représentant titulaire au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Michel POUPART pour le siège suivant de titulaire à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Michel POUPART est élu représentant titulaire au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Bruno DEBRAY pour le siège suivant de titulaire à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Bruno DEBRAY est élu représentant titulaire au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de Mme Michelle COCHET pour le dernier siège de titulaire à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Michelle COCHET est élue représentante titulaire au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Jean GAVALLAND pour le premier siège de suppléant à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Jean GAVALLAND est élu représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Michel BOISSEAU pour le siège suivant de suppléant à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Michel BOISSEAU est élu représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Philippe MACE pour le siège suivant de suppléant à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Philippe MACE est élu représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Jean VOISET pour le siège suivant de suppléant à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Jean VOISET est élu représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Alain RABU pour le siège suivant de suppléant à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain RABU est élu représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Daniel RABU pour le dernier siège de suppléant à pourvoir au Comité de programmation LEADER.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Daniel RABU est élu représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

Pour la représentation au Collège de la Ville aux Roses à Châteaubriant, M. André LEMAITRE propose la candidature de Mme Jacqueline BOMBRAY.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Jacqueline BOMBRAY est élue représentante titulaire au Collège de la Ville aux Roses à Châteaubriant.

Pour la représentation au Collège Robert Schuman à Châteaubriant, M. André LEMAITRE propose la candidature de Mme Adeline HARRIS.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Adeline HARRIS est élue représentante titulaire au Collège Robert Schuman à Châteaubriant.

Pour la représentation au Lycée polyvalent Môquet-Lenoir à Châteaubriant, M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Alain DUVAL.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain DUVAL est élu représentant titulaire au Lycée polyvalent Môquet-Lenoir à Châteaubriant.

Pour la représentation à la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Loire-Atlantique, M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Bernard DOUAUD.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Bernard DOUAUD est élu représentant titulaire à la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Loire Atlantique.

Pour la représentation à la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Noël JOUAN et Bruno DEBRAY.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Noël JOUAN et Bruno DEBRAY sont élus représentants titulaires à la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif.

Pour la représentation à ILAN, Initiative Loire Atlantique Nord, M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Alain DUVAL en titulaire et de M. Joël AUNETTE en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain DUVAL est élu représentant titulaire à ILAN, Initiative Loire Atlantique Nord, et M. Joël AUNETTE suppléant.

Pour la représentation au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi. M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Alain HUNAUULT, Jean LOUËR, Alain DUVAL et Joël AUNETTE.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Alain HUNAUULT, Jean LOUËR, Alain DUVAL et Joël AUNETTE sont élus représentants titulaires au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi. Mme Christine GALLISSON n'a pas participé au vote.

Pour la représentation à la Maison des Adolescents de Loire-Atlantique, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Arnaud BERNARD en titulaire et de Mme Valérie COUÉ en suppléante.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Arnaud BERNARD, titulaire, et Mme Valérie COUÉ, suppléante, sont élus représentants à la Maison des Adolescents de Loire-Atlantique.

Pour la représentation à la Mission Locale, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Jean GAVALAND et Mme Michelle COCHET.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Jean GAVALAND et Mme Michelle COCHET sont élus représentants titulaires à la Mission Locale.

Pour la représentation au fonds d'aide aux jeunes, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Mme Valérie COUÉ en titulaire et de Mme Marie-Jo HAVARD en suppléante.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Mme Valérie COUE est élue représentante titulaire et Mme Marie-Jo HAVARD suppléante, au fonds d'aide aux jeunes.

Pour la représentation à la SPL Loire-Atlantique Développement, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Alain DUVAL en titulaire et M. Jean LOUËR en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain DUVAL est élu représentant titulaire et M. Jean LOUËR suppléant, à la SPL Loire-Atlantique Développement.

Pour la représentation au syndicat de copropriété de la Maison de la Formation, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Jean-Pierre JUHEL en titulaire et M. Jean VOISET en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Jean Pierre JUHEL est élu représentant titulaire et M. Jean VOISET suppléant, au syndicat de copropriété de la Maison de la Formation.

Pour la représentation au syndicat de copropriété de la Maison du Département et de la Médiathèque, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Bernard DOUAUD titulaire et de Mme Catherine CIRON, suppléante.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Bernard DOUAUD est élu représentant titulaire et Mme Catherine CIRON suppléante, au syndicat de copropriété de la Maison du Département et de la Médiathèque.

Pour la représentation au syndicat de copropriété du parc d'activités rue Abraham Lincoln, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Alain DUVAL en titulaire et de M. Bernard DOUAUD en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Alain DUVAL est élu représentant titulaire et M. Bernard DOUAUD suppléant, au syndicat de copropriété du parc d'activités rue Abraham Lincoln.

Pour la représentation au syndicat de copropriété Maison des services à Fercé, M. André LEMAITRE propose les candidatures en titulaire de M. Noël JOUAN et en suppléante, de Mme Valérie COUÉ.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Noël JOUAN est élu représentant titulaire et Mme Valérie COUE suppléante, au syndicat de copropriété Maison des services à Fercé.

Pour la représentation au syndicat de copropriété de l'annexe de Derval, M. André LEMAITRE propose la candidature de M. Jean LOUËR.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Jean LOUËR est élu représentant titulaire au syndicat de copropriété de l'annexe de Derval.

Pour la représentation au syndicat Mixte Aéroportuaire, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Jean LOUËR et Noël JOUAN en titulaires et de Ms Alain DUVAL et Yvan LUCAS en suppléants.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Jean LOUËR et Noël JOUAN sont élus représentants titulaires au syndicat Mixte Aéroportuaire, et Ms Alain DUVAL et Yvan LUCAS, suppléants.

Pour la représentation au syndicat Mixte Gigalis Pays de la Loire, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Patrick GALIVEL en titulaire et de M. Alain DUVAL en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, M. Patrick GALIVEL est élu représentant titulaire et M. Alain DUVAL, suppléant, au syndicat Mixte Gigalis Pays de la Loire.

Pour la représentation au SYDELA, M. André LEMAITRE propose les candidatures de Ms Jean LOUËR et Serge HEAS en titulaires et de Ms Louis SIMONEAU et Bruno DEBRAY en suppléants.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Jean LOUËR et Serge HEAS sont élus représentants titulaires au SYDELA et Ms Louis SIMONEAU et Bruno DEBRAY, suppléants.

Pour la représentation à la commission consultative du SYDELA relative à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, M. André LEMAITRE propose les candidatures de M. Michel POUPART en titulaire et de M. Louis SIMONEAU en suppléant.

En l'absence d'autres candidatures et de demande de vote à bulletin secret, Ms Michel POUPART en titulaire et Louis SIMONEAU en suppléant sont élus représentants à la commission consultative du SYDELA relative à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

- Délibération n°012 : Adoption du règlement intérieur

M. André LEMAITRE présente la proposition de nouveau règlement intérieur qui est une synthèse des règlements précédents des deux EPCI.

M. Bernard GAUDIN intervient en indiquant qu'il considère qu'un règlement intérieur doit faire mieux que la loi. Or, sur la périodicité des conseils communautaires, il fait remarquer que le règlement se cale uniquement sur la loi. Il estime cela insuffisant et considère que cela conduit comme ce soir, à devoir étudier 25 délibérations qui n'ont pas été présentées en commission mais uniquement en Conférence des Maires. Il fait remarquer que dans ces conditions, lorsque l'on appartient au cercle des 27 autres conseillers communautaires qui ne sont pas maires, on a connaissance des délibérations que trop tardivement. Dans ces conditions, il lui semble que le règlement intérieur doit améliorer la règle que prévoit le législateur, qui lui semble vraiment une règle basique.

M. André LEMAITRE fait remarquer à M. Bernard GAUDIN, le contexte particulier lié à la fusion pour expliquer que les commissions n'ont pas encore été réunies et lui précise par ailleurs que les délibérations présentées sont pour la plupart des extensions au nouveau territoire des dispositifs déjà adoptés précédemment dans les intercommunalités historiques.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il n'en a pas cette lecture.

M. André LEMAITRE revient sur la question de la périodicité, en rappelant que même si la loi fixe une réunion de Conseil Communautaire à un minimum d'une fois par trimestre, la nouvelle communauté de communes se réunit déjà pour la deuxième fois depuis janvier et qu'elle se réunira encore une autre fois pour voter le budget d'ici la fin mars.

M. le Président insiste sur le fait qu'il y aura déjà trois conseils communautaires ce trimestre. Il explique également qu'il faut d'une part, comparer le fonctionnement avec celui des intercommunalités de la même

strate, et d'autre part, respecter la méthode de travail de chacun. Il précise également que le rythme des conseils précédemment observé sur l'ex castelbriantais était, hors les deux mois d'été, d'un Conseil Communautaire tous les deux mois environ.

M. Bernard GAUDIN confirme avoir fait lui-même le calcul et qu'en moyenne, on arrivait à environ 5 conseils communautaires sur l'année. Il nuance toutefois le nombre de conseils observés depuis début janvier en précisant que ceux-ci font l'objet de désignations et décisions administratives obligatoires qui remplissent des conseils communautaires mais ne concernent pas le travail sur le fond. Il souhaite également exprimer quelques autres remarques sur le règlement intérieur. Il fait ainsi référence au fait que chaque conseiller communautaire puisse poser des questions qui sont soumises à l'ordre du jour mais avec un délai qui est de trois jours ouvrés. Il explique que vu les délais de réception des ordres du jour et des projets de délibérations, cela ne donne pas le temps matériel pour soumettre une question au Conseil Communautaire. Il souhaiterait que ce délai soit ramené à trois jours francs.

M. Jean LOUËR indique à M. Bernard GAUDIN qu'il ne comprend pas son intervention puisque les conseillers communautaires peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur les sujets soumis à l'ordre du jour. Ce délai de trois jours ouvrés ne vaut que pour des questions supplémentaires, il n'y a donc pas de lien avec l'étude des projets de délibérations.

M. Bernard GAUDIN répond que, selon lui, c'est la lecture des sujets traités en Conseil Communautaire qui peuvent éveiller des questions supplémentaires et il ré insiste sur ce délai qu'il juge trop court.

M. le Président rappelle à M. Bernard GAUDIN, qu'une fois l'ordre du jour proposé par l'exécutif de la collectivité, les conseillers sont libres de poser autant de questions qu'ils le souhaitent sur ces sujets. Le délai de trois jours évoqué dans le règlement intérieur ne concerne que les sujets qui sortent de l'ordre du jour. M. le Président indique qu'il est alors nécessaire de donner un temps suffisant aux services pour préparer les éléments.

M. Bernard GAUDIN insiste néanmoins sur ce délai qu'il juge trop faible.

M. le Président propose d'accéder à la demande de M. Bernard GAUDIN en fixant trois jours francs au lieu de trois jours ouvrés, dans un souci d'apaisement.

M. Bernard GAUDIN souhaite également revenir sur l'article relatif à la suspension de séance où il est indiqué que cette suspension doit être sollicitée par au moins un tiers des membres de l'assemblée. Il regrette au vu des votes constatés dès la première réunion du Conseil Communautaire que cette proportion semble inatteignable alors qu'il estime qu'une suspension de séance peut être bénéfique sur un sujet ou sur un autre. Il propose que ce seuil minimum soit ramené à 10%.

M. André LEMAITRE rappelle que cette disposition est conforme aux textes en vigueur.

M. Bernard GAUDIN insiste sur le fait que le règlement intérieur peut aller au-delà des obligations légales et qu'il peut améliorer la loi.

M. André LEMAITRE rappelle que jusqu'alors, jamais une suspension de séance n'a eu lieu dans les instances communautaires de l'ex Castelbriantais et que c'est la première fois que M. Bernard GAUDIN formule une telle remarque.

M. Bernard GAUDIN répond qu'il ne peut pas tout faire.

M. André LEMAITRE demande s'il y a d'autres remarques ou suggestions.

M. Bernard GAUDIN intervient pour faire observer qu'il a déjà fait remarquer que la Conférence des Maires ne doit pas se substituer à la tenue de débat au sein du Conseil Communautaire or, il constate que les délibérations présentées en Conseil ont déjà été débattues dans cette instance. Il indique le regretter vivement.

M. André LEMAITRE répond que les sujets sont effectivement abordés en Conférence des Maires avant d'être présentés au Conseil comme ils le seront en commission où chaque conseiller communautaire pourra s'exprimer.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il ne nie pas l'existence de la Conférence des Maires mais qu'il s'inquiète qu'elle vienne comprimer le débat au sein du Conseil Communautaire.

M. Guy ROLAND intervient également sur le sujet de la Conférence des Maires, car il regrette que le règlement intérieur n'indique pas à quel moment ont lieu ces Conférences des Maires.

M. André LEMAITRE répond que cela n'a pas à être précisé dans le règlement.

M. Guy ROLAND insiste néanmoins pour savoir si elle se déroule avant ou après le bureau communautaire.

M. André LEMAITRE répond que cela n'a strictement aucune importance et que la Conférence des Maires ne se réunit pas uniquement sur les sujets du Conseil Communautaire.

M. Bernard GAUDIN revient à son tour sur cette question en indiquant que lors du dernier Conseil Communautaire, les réponses sur cette question n'étaient pas claires.

M. Jean-Pierre JUHEL prend la parole pour indiquer que ce n'est pas l'ordre de ces réunions qui compte mais plutôt le fait que les sujets exposés en bureau le sont préalablement en Conférence des Maires.

M. André LEMAITRE insiste sur le fait que cette question sur l'ordre des réunions n'a aucun sens et il rappelle également que la Conférence des Maires n'a pas de pouvoir de décision.

M. Michel MOREAU intervient pour indiquer que les Maires se rencontrent tous les quinze jours environ et que pour lui la question de l'ordre des réunions n'a pas de sens.

Adoption à la majorité.

3 contre (M. Guy ROLAND, M. Jean-Michel DUCLOS, M. Bernard GAUDIN)

- Délibération n°013 : Contrat de ruralité avec l'Etat pour la période 2017-2020

M. André LEMAITRE procède à la présentation de la délibération et propose que le comité de pilotage composé pour cette instance soit composé de M. Jean LOUËR, M. Alain DUVAL, Mme Catherine CIRON, M. Jean-Pierre JUHEL et lui-même.

M. Bernard GAUDIN regrette que ce ne soit pas la Commission Equilibre et développement du Territoire, présidée par M. Jean LOUËR, qui soit dans son intégralité chargée de ce pilotage. Il indique qu'il aurait été intéressé pour travailler sur ce sujet mais pas forcément avec les mêmes avis et sollicite les candidats présentés par M. André LEMAITRE pour que l'un d'entre eux se désiste à son profit.

M. André LEMAITRE fait le constat que personne ne semble vouloir répondre à la demande de M. Bernard GAUDIN.

M. Bernard GAUDIN souhaite s'exprimer sur la délibération présentée et les projets retenus. Il ne comprend pas que 80% des 750 000 € soient ciblés sur un projet qu'il ne considère absolument pas comme prioritaire et qu'il juge même en dehors des axes du programme du gouvernement concernant la ruralité. Il considère que la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises ne regroupera pas plus de 10 personnes en incluant les salariés de la CCI, de la CMA, de la Chambre d'Agriculture et d'ILAN et le service économique de la Communauté de Communes. Il trouve démesuré cet investissement de 2 000 000 € au vu de ce constat et inadapté d'y mobiliser 80% de fonds publics du contrat de ruralité. Il indique que de façon alternative cette aide financière pourrait être mobilisée pour soutenir la rénovation énergétique des logements des particuliers ou encore le soutien scolaire, même si cela concerne du fonctionnement et non de l'investissement. Il indique regretter vraiment que 80 % des 750 000 € soient affectés à un projet dont il estime que le territoire n'a pas besoin.

M. le Président tient à préciser à l'assemblée que les projets présentés au contrat de ruralité pour 2017 devaient être fléchés et travaillés avec les services de l'Etat avant la fin 2016. Il indique que c'est pourquoi les deux projets présentés sont deux projets qui étaient déjà portés et suffisamment avancés par chacune des deux communautés de communes historiques. Il tient également à préciser que ce projet ne concerne pas seulement 10 personnes au total comme l'avance M. GAUDIN, puisque la Chambre d'Agriculture rassemblera déjà à elle seule dans ces locaux une dizaine de salariés. Il rappelle également que ce projet est vivement attendu par les trois chambres consulaires mais également par les acteurs de l'économie et que l'économie est justement la première priorité de l'intercommunalité depuis sa création.

M. Bernard GAUDIN répond qu'il trouve également que l'économie est importante mais confirme qu'il juge la construction de ce bâtiment pas forcément nécessaire. Il fait référence aux locaux actuels de la Chambre d'Agriculture qui ne sont pas totalement occupés et au fait que les autres Chambres ont des agents mobiles sur plusieurs territoires.

M. le Président rappelle que les présidents des trois Chambres souhaitent tous la réalisation de ce projet et même l'accélération de sa réalisation pour favoriser une dynamique collective au service des acteurs économiques. Il indique que cette addition des compétences, les synergies entre instances et entre professionnels concourront à renforcer le développement économique du territoire. Enfin, il indique qu'il ne s'agit là que des projets 2017 du Contrat de Ruralité et qu'il y aura d'autres projets sur le territoire accompagné par d'autres dispositifs ou sur d'autres années de réalisation. Il indique notamment que la question de la rénovation énergétique sera bien évidemment prise en compte notamment dans les contrats proposés par le Conseil Régional. Il conclut en indiquant qu'il ne faut pas opposer un projet à un autre, ils ont tous leur sens et leur intérêt.

Adoption à la majorité.

3 abstentions (M. Guy ROLAND, M. Jean-Michel DUCLOS, M. Bernard GAUDIN)

Finances

- **Délibération n°014 : Adoption d'une clé de répartition de l'excédent de fonctionnement de clôture du syndicat mixte PETR du Pays de Châteaubriant**

M. André LEMAITRE présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN demande à combien s'élève le résultat.

M. André LEMAITRE répond à 11 500 €.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°015 : Durée d'amortissement des biens**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°016 : Fixation de seuils pour les opérations de rattachement des charges et des produits**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°017 : Indemnités de gestion de M. le Trésorier**

M. André LEMAITRE présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN fait une observation en demandant si le rôle du trésorier ne peut pas être de venir donner de l'information au moment du vote du budget ou au moment du compte de résultats.

M. André LEMAITRE répond que les collectivités peuvent en effet faire appel ponctuellement et sur un cas précis au Trésorier.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°018 : Tarifs des services intercommunaux**

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Personnel

- **Délibération n°019 : Formation et frais de mission des Elus Communautaires**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°020 : Adoption du nouveau tableau des effectifs**

M. André LEMAITRE présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN demande maintenant que la fusion est en place, de connaître l'organigramme des services, au moins pour les directeurs généraux avec leurs champs de compétences respectifs.

M. André LEMAITRE indique que cet organigramme sera communiqué ultérieurement.

M. Bernard GAUDIN insiste pour connaître quelques noms de cet organigramme.

M. le Président indique que cette information sera communiquée dans son intégralité comme cela a toujours été le cas, mais qu'il ne souhaite pas citer quelques noms comme cela, par respect pour l'ensemble des agents qui assument ces fonctions.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°021 : Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et des primes cumulables avec ce dispositif**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°022 : Véhicule de fonction**

M. André LEMAITRE présente la délibération.

M Patrick GALIVEL demande de quel type de véhicule il s'agit.

M. le Président précise que c'est un Renault Scénic.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°023 : Accueil des stagiaires et gratification**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°024 : Compte épargne temps**

M. André LEMAITRE présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur le nombre maximum de jours qu'il est possible d'épargner s'il est de 60 ou 40 jours, ou si cela dépend des collectivités.

M. André LEMAITRE indique qu'il s'agit de 60 jours.

Adoption à l'unanimité.

Equilibre et Développement du territoire

- **Délibération n°025 : Adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

M. Jean LOUËR présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN souhaite formuler une remarque personnelle en indiquant qu'il n'a pas eu le temps d'utiliser le lien internet pour regarder le contenu de ce schéma. Dans ces conditions, il indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

M. Jean LOUËR précise qu'il s'agit d'un document d'une cinquantaine de pages assez complet mais qui pâtit néanmoins de la forte influence, notamment sur les données statistiques, des deux grosses villes que sont Nantes et Saint-Nazaire où se concentrent beaucoup de services. Il regrette dans ces conditions que ce diagnostic établi sur des moyennes ne reflète pas exactement la réalité des communes plus rurales.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n°026 : Adoption de l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du plan européen de soutien à l'innovation rurale LEADER 2014-2020**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°027 : Prescription de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

M. Jean LOUËR présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il est ravi que le SCOT soit enfin lancé car il souhaite rappeler que l'ancien périmètre était validé depuis 2009, et il estime qu'il ne s'est rien passé entre 2009 et 2016. Il demande à M. Jean LOUËR de préciser le calendrier de dépôt du SCOT.

M. Jean LOUËR rappelle que pour ce SCOT, le territoire est en retard et qu'il faut agir vite puisque des contraintes pèsent dès à présent en matière d'urbanisme. Il précise que l'objectif est de pouvoir délibérer pour arrêter le projet de SCOT à la fin de l'année 2016 pour un SCOT exécutoire en janvier 2019. Il insiste sur le fait que ce calendrier est très serré mais qu'il pourra s'appuyer sur un travail de pré-diagnostic déjà réalisé bien qu'à réactualiser. Il insiste pour ne pas perdre de temps sur ce sujet et donc sur l'importance de respecter les échéances avec sa commission.

M. Bernard GAUDIN demande s'il peut, en qualité de membre de la commission, consulter les documents de pré-diagnostic réalisés par l'AURAN.

M. Jean LOUËR précise qu'au fur et à mesure des travaux de la commission, tous les documents seront libres de consultation. En ce qui concerne précisément les travaux de l'AURAN, il indique qu'il est nécessaire de les retravailler avant toute diffusion car certains aspects étaient insuffisamment traités ou pas suffisamment mis en perspective en terme de synergies avec les départements limitrophes, notamment en terme de mobilités, de réseaux routiers, ferroviaires et aéroportuaires. Il précise ainsi l'importance de prendre en compte l'aéroport de Notre Dame des Landes s'il se fait, mais aussi la ligne ferroviaire Rennes-Redon.

M. Yvan LUCAS propose de compléter le point 3 des objectifs en ce qui concerne le renforcement de l'attractivité et du positionnement du territoire entre les métropoles de Nantes, Rennes et Angers. Il partage pleinement ce constat d'une triangulation pour la ville centre de Châteaubriant, mais avec la fusion des territoires il précise que la Communauté de Communes s'est ouverte à l'ouest, et propose en ce sens que cet objectif 3 fasse référence également à Vannes et à la Bretagne.

M. le Président prend la parole et tient à rappeler en préambule qu'il attendait avec impatience que la Communauté de Communes ait le pouvoir d'agir sur la compétence SCOT pour l'engager et le réaliser dans les meilleurs délais. Il souhaite que ce SCOT soit un SCOT d'avenir en prenant en compte l'évolution des métropoles, celles de Nantes et de Rennes, mais aussi celle de Vannes comme le suggère M. Yvan LUCAS. Il précise de plus que le 2 juillet prochain, la nouvelle ligne TGV mettra Rennes à 1h25 de Paris et Vannes à moins de 2h. Dans ce contexte, le positionnement du territoire Châteaubriant-Derval doit être un véritable atout.

M. Jean LOUËR complète les propos de M. le Président en insistant également sur l'importance de la RD 775.

M. le Président propose, en prenant en compte la remarque de M. Yvan LUCAS, de modifier l'objectif 3 en stipulant simplement « renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, de l'excellence économique et la valorisation du positionnement du territoire ».

Adoption à l'unanimité.

Gestion des déchets

- **Délibération n°028 : Principe et modalités de la REOM et de la TEOM sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval**

M. Rudy BOISSEAU présente la délibération en précisant que s'il convient de se donner le temps de la réflexion pour aboutir à un modèle unique sur tout le territoire, le délai légal de 5 ans est un délai maximum et qu'il faut engager ce travail dès à présent.

M. Bernard GAUDIN indique qu'un travail avait été entamé au niveau de l'ex Castelbriantais, et qu'il souhaiterait qu'il soit réengagé après cette parenthèse de quelques mois.

M. Rudy BOISSEAU indique qu'il y aura matière à de nombreux travaux, dont ceux-ci, au sein de sa commission.

Adoption à l'unanimité.

M. Jean LOUËR intervient après le vote pour solliciter de la discrétion au sujet des travaux de cette commission, eu égard à la grande sensibilité du sujet de la facturation des déchets auprès des habitants des deux territoires historiques.

M. le Président insiste lui aussi sur la nécessité de discrétion dans l'ensemble des travaux des commissions mais en particulier sur ce sujet des déchets.

Transports collectifs et Mobilités

- Délibération n°029 : Ligne Rennes-Châteaubriant : adoption d'un protocole d'intention

M. Alain GUILLOIS présente la délibération.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il est complètement d'accord avec ce protocole d'intention et se réjouit qu'on s'intéresse à cette ligne. Il souhaite néanmoins évoquer un sujet, celui de la situation dans l'attente des travaux. Il précise que le trajet en ce moment oscille entre 1h15 et 1h35 mêlant sur certaines lignes du bus et du train et que dans ces conditions, un certain nombre d'usagers sont en train de choisir d'autres modes de déplacement. Il s'inquiète de cette perte d'usagers et de l'éventualité que ceux-ci ne reviennent pas vers le service de la ligne une fois celle-ci rénovée. Il évoque l'éventualité que soient posées des exigences à SNCF pendant la durée des travaux pour réduire les temps de trajet, mais aussi sur la qualité des machines qui sont mises en circulation sur cette ligne.

M. le Président répond à M. Bernard GAUDIN que le premier constat qu'il dresse c'est que rien n'a été fait jusqu'alors pour cette ligne qui était sur le point d'être fermée entre Retiers et Châteaubriant, comme cela était le cas pour d'autres lignes dans la Région, telle Clisson-Cholet. Il précise que c'est l'investissement de la Région des Pays de la Loire qui permet de sauver ces lignes aujourd'hui, et notamment celle de Rennes-Châteaubriant car elle n'intéressait visiblement personne, ni l'Etat, ni le Conseil Régional de Bretagne qui n'avait d'horizon que jusqu'à Retiers. Il partage le constat que les voyageurs vont mettre plus de temps pour faire Rennes-Châteaubriant que pour faire Paris-Rennes, et que le matériel roulant date des années 70.

Il précise d'ailleurs pour la ligne Rennes-Châteaubriant que ce matériel relève de conventions conclues entre l'autorité qui est responsable des transports, en l'occurrence la Région Bretagne, et la SNCF. Il précise que dans les Pays de la Loire, la région verse ainsi 400 000€ chaque jour pour assurer le service des TER, via les conventions conclues avec la SNCF. Il estime que ces investissements financiers justifient que les Régions soient exigeantes avec la SNCF notamment sur ces questions de matériel mis à disposition des voyageurs.

M. Le Président insiste sur le fait, maintenant que la ligne est sauvée, qu'il est nécessaire de la moderniser avec du matériel performant. Il rappelle que cette ligne a aussi un intérêt pour les Bretons tout autant que pour les Ligériens puisqu'à terme l'aéroport de Notre Dame des Landes sera raccordé par le ferroviaire via la ligne tram-train Nantes-Châteaubriant. Or, le lien entre cette ligne Tram Train et la Bretagne passera notamment pour les habitants d'Ille et Vilaine par la ligne Rennes-Châteaubriant.

M. Alain GUILLOIS ajoute que si le temps de trajet actuel et pendant la période de travaux, entre Rennes et Châteaubriant, est effectivement trop long, il est justifié par le souci de sécurité des usagers. Il pense pour sa part que les usagers qui auront provisoirement abandonné ce mode de déplacement pendant la période de travaux, reviendront vers lui dès la réhabilitation terminée, si le service est de qualité.

M. le Président précise que cette qualité de service est une exigence, car beaucoup de familles qui ne peuvent pas se loger à Rennes, ont fait construire sur les communes desservies par la ligne. Aujourd'hui, le transport par car des enfants de ces familles, vers les collèges ou lycées Rennais, génère un allongement très significatif des temps de trajet et même des retards. Cette situation ne pourra perdurer.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°030 : Désignation de représentants aux Syndicats Intercommunaux des Transports Collectifs**

M. Alain GUILLOIS présente la délibération.

M. Michel BOISSEAU intervient, comme il y a beaucoup d'élus présents, pour exprimer sa déception sur le report du dernier comité syndical du SITC faute de l'obtention du quorum, parce qu'il n'y avait que 27 délégués présents sur 66 conviés. Il demande à ce que les personnes indisponibles le fassent savoir en amont pour éviter de mobiliser inutilement les autres. Il insiste sur le sens de l'engagement des personnes qui ont souhaité siéger au sein du SITC et le respect du fonctionnement de ces instances. Il rappelle que les comités syndicaux se déroulent le lundi matin et qu'il y en a environ 4 par an.

M. Michel MOREAU s'interroge sur le nombre de délégués et demande si seulement un délégué et un suppléant par commune ne suffirait pas.

M. Michel BOISSEAU indique ne rien écarter comme réflexion mais que cela se rapporte aux statuts du SITC or, ceux-ci devront être revus dans quelques mois lors du transfert de compétence entre le Département et la Région au 1^{er} septembre 2017.

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- **Délibération n°031 : Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

M. Michel POUPART présente la délibération et ajoute que le pré-diagnostic élaboré en 2016, par un chargé de mission, M. Kilian PAYELLE dont il souligne le travail remarquable, sera partagé lors de la prochaine commission environnement. Il indique qu'il compte sur les membres de la commission environnement pour s'impliquer fortement sur ce travail qu'il souhaite voir aboutir pour la fin 2018.

Adoption à l'unanimité.

Petite enfance et Jeunesse

- Délibération n°032 : Composition et désignation des membres de la Commission d'Admission des Multi-accueils

Mme Valérie COUÉ présente la délibération et propose, pour composer cette commission, les candidatures de Mme Jeannette BOISSEAU, Mme Michelle COCHET, Mme Marie-Jo HAVARD, M. Michel BOISSEAU et M. Alain RABU.

M. Michel BOISSEAU indique vouloir laisser sa place.

Mme Jacqueline LEBLAY propose sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, Mme Jeannette BOISSEAU, Mme Michelle COCHET, Mme Marie-Jo HAVARD, Mme Jacqueline LEBLAY et M. Alain RABU sont élus pour siéger à cette commission.

Adoption à l'unanimité.

Marchés publics et travaux

- Délibération n°033 : Composition et désignation des membres de la Commission d'Admission des Multi-accueils

M. Serge HEAS présente les modalités de l'élection et propose la candidature d'une liste composée de M. Bruno DEBRAY, M. Alain RABU, M. Alain GUILLOIS, M. Jean-Paul FILATRE et Mme Edith MARGUIN comme titulaires, et M. Jean-Pierre JUHEL, M. Jean GAVALAND, M. Philippe MACÉ, M. Louis SIMONEAU et M. Jean VOISET comme suppléants. Il précise que si aucune autre liste, même incomplète, n'est candidate il n'y aura pas nécessité de procéder à un vote.

Aucune autre liste n'étant candidate, le Président propose néanmoins de procéder à un vote sur la candidature de cette liste. Il précise qu'il délègue la présidence de cette commission à M. Serge HEAS.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n°034 : Création d'une Commission de concessions

M. Serge HEAS présente les modalités de l'élection et propose la candidature d'une liste composée de M. André LEMAITRE, M. Bruno DEBRAY, M. Michel POUPART, M. Jean-Pierre JUHEL et M. Michel MOREAU en titulaires et M. Philippe MACÉ, Mme Edith MARGUIN, M. Alain RABU, M. Sébastien CROSSOUARD et M. Jean GAVALAND en suppléants. Il précise que si aucune autre liste, même incomplète, n'est candidate il n'y aura pas nécessité de procéder à un vote.

Aucune autre liste n'étant candidate, le Président propose néanmoins de procéder à un vote sur la candidature de cette liste. Il précise qu'il délègue la présidence de cette commission à M. Jean LOUËR

Adoption à l'unanimité.

Foirail

- **Délibération n°035 : Désignation de représentants au Comité Consultatif Foirail**

M. Noël JOUAN présente la délibération et propose les candidatures de Ms Bruno DEBRAY, Sébastien CROSSOUARD et Louis SIMONEAU.

En l'absence d'autres candidatures, Ms Bruno DEBRAY, Sébastien CROSSOUARD et Louis SIMONEAU sont élus pour siéger au Comité Consultatif Foirail.

Adoption à l'unanimité.

M. le Président indique aux conseillers que la liste des décisions prises est jointe au dossier du Conseil. Il rappelle que les vœux de la nouvelle intercommunalité se dérouleront mercredi à Derval et que tous les conseillers y sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président,

Alain HUNAUT